

# LES COMPÉTENCES

## DE LA RÉGION\*

\*Sources • La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 qui a clarifié - et renforcé - les compétences de la Région sur l'économie, l'aménagement du territoire et la mobilité interurbaine.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- définit les orientations économiques
- accorde des aides aux entreprises
- anime les pôles de compétitivité
- soutient la recherche et l'innovation

### TOURISME

- définit les objectifs de développement
- coordonne les initiatives de promotion
- fixe le statut du comité régional du tourisme

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- élabore le schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

### TRANSPORTS

- gère les TER
- aménage et exploite les ports maritimes de commerce,
- aménage, entretien et gère des aéroports civils
- Organise les transports routiers et scolaires non urbains (2017)

### ÉDUCATION ENSEIGNEMENT

- construit, entretient et fait fonctionner les lycées
- établit le schéma prévisionnel des formations
- participe au financement des sites d'enseignement supérieur

### FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI

- définit et met en œuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle
- coordonne le service public régional de l'orientation

### ENVIRONNEMENT-ÉNERGIE

- chef de file climat, qualité de l'air, énergie, déchets
- crée et gère des Parcs naturels régionaux (PNR)

- participe au schéma d'aménagement et de gestion des eaux

### LOGEMENT ET HABITAT

- soutient l'accès au logement et l'amélioration de l'habitat
- soutient la politique de la ville et la rénovation urbaine

### CULTURE

- conduit l'inventaire général du patrimoine culturel
- gère des musées régionaux, le fonds régional d'art contemporain...
- gère la protection du patrimoine

### SPORTS

- construit et entretient les équipements des lycées
- subventionne des clubs, associations, etc.
- responsable des CREPS en charge du sport de haut niveau

### SANTÉ - SOCIAL

- définit la politique de formation des travailleurs sociaux
- aide l'installation des professionnels en zones déficitaires
- contribue au financement d'équipements dans les quartiers